

## MODELE DE LETTRE

### LETTRE DE DEMANDE DE CONGE DE FORMATION SYNDICALE A L'EMPLOYEUR

#### ❖ QUAND UTILISER CETTE LETTRE DE DEMANDE D'UNE FORMATION SYNDICALE ?

Vous êtes salarié et vous souhaitez prendre un congé de formation syndicale. Vous devez donc rédiger une lettre à l'attention de votre employeur afin de lui transmettre votre demande. Celle-ci doit être effectuée au moins 30 jours avant le début de la formation que vous envisagez de suivre.

#### ❖ CE QUE DIT LA LOI sur le congé de formation syndicale

Ce sont les **articles L 3142-7 et suivants du Code du travail** qui encadrent le congé de formation syndicale. Tout salarié qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation syndicale organisés soit par des centres rattachés à des organisations syndicales de salariés reconnues représentatives sur le niveau national, soit par des instituts spécialisés, a droit, sur sa demande, à un ou plusieurs congés. La durée totale des congés de formation syndicale pris dans l'année par un salarié ne peut être inférieure à deux jours et ne peut excéder douze jours. Pour les animateurs des stages et sessions, cette limite est portée à dix-huit jours. La durée du congé ne peut être imputée sur celle des congés payés du salarié. Le congé de formation économique et sociale et de formation syndicale est de droit, sauf dans le cas où l'employeur estime, après avis conforme du comité d'entreprise ou, s'il n'en existe pas, des délégués du personnel, que cette absence pourrait avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise. Le salarié doit adresser à l'employeur, au moins trente jours avant le début du congé de formation économique et sociale et de formation syndicale, une demande l'informant de sa volonté de bénéficier de ce congé. Il précise la date et la durée de l'absence sollicitée ainsi que le nom de l'organisme responsable du stage ou de la session. Le refus de l'employeur doit être motivé et notifié dans les 8 jours au salarié. Dans les entreprises de dix salariés et plus, l'employeur rémunère les congés de formation syndicale dans la limite de 0,08 % du montant des salaires payés pendant l'année en cours (**article R 3142-1 du Code du travail**).

#### ❖ NOS CONSEILS POUR VOTRE LETTRE

Nous vous conseillons de procéder à un envoi par lettre recommandée avec accusé de réception. Conservez précieusement une copie de votre courrier ainsi que l'accusé de réception. Vous pouvez également faire un dépôt en main propre contre récépissé.

**>>>> Lettre page suivante**

**Nom Prénom du salarié**

Adresse

Code postal/ ville

N°Téléphone

Adresse mail

**Raison sociale de l'entreprise**

**Nom prénom de l'employeur ou du DRH**

Adresse destinataire

Code postal / ville

**Date**

**Lettre recommandée avec avis de réception ou remise en main propre contre signature**

Objet : Demande de congé de formation syndicale

**Madame, Monsieur,**

J'envisage de participer à un stage de formation syndicale dispensé par le SNEPL-CFTC, organisme de formation ISF, pour une durée de 2 jours complets conformément à l'article L.3142-13 du code du travail.

Le stage se déroulera du 20 octobre 2011 au 21 octobre 2011 à l'UD CFTC de Paris, 5 avenue de la Porte de Clichy, 75017 Paris.

Le responsable de cette formation est Anne TEYSSANDIER.

Conformément à l'article R 3142-3 du Code du travail, je vous transmets par la présente ma demande au moins 30 jours avant le commencement de la formation à laquelle je souhaite participer.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes salutations distinguées.

**Signature**